



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

Banlieue d'Aix-Marseille, Centre-ville-Provence, Carré de l'Europe,
Centre Commercial d'Alsace-Lorraine, Centre de la Région,
Centre de la Région, Centre de la Région, Centre de la Région,
Le Clos, Le Clos, Marguerite-Marie, Plan de Crotte,
Région de la Région, Région de la Région, Région de la Région,
Région de la Région

STRATEGIE URBAINE INTEGREE DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE – CT1

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE CONSEIL DE TERRITOIRE 1

- **Localisation de la stratégie urbaine intégrée :** Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Conseil de Territoire 1 - Département des Bouches du Rhône.
- **Géographie prioritaire :** Le territoire comprend 38 quartiers prioritaires Politique de la Ville : **35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons.** Ils regroupent plus de **243 700 habitants.**
Les trente-cinq quartiers marseillais sont regroupés en quatre grands territoires : Nord-Est, Littoral Nord, Grand Centre-ville, Grand Sud Huveaune.
A cette géographie prioritaire s'ajoutent **trois quartiers dits « de veille »** à La Ciotat.

Territoire de Septèmes-les-Vallons

1 La Gavotte – Peyret

Territoire Nord Littoral

2 Kalliste - La Granière - La solidarité
3 La Castellane - La Bricarde - Plan D'Aou - Saint-Antoine
4 La Savine - 5 Saint-Henri - 6 Saint-André
7 La Viste
8 Consolat - Ruisseau Mirabeau
9 La Calade - Campagne Lévêque
10 Les Aygalades- 12 Les Tilleuls - La Maurelle
13 La Visitation – Bassens- 15 La Cabucelle

Territoire Centre-Ville

16 Centre-Ville - La Canet - Les Arnavaux - Jean Jaurès

Territoire Nord Est

11 Le Castellans - Les Micocouliers - Saint-Joseph
14 La Simiane - La Paternelle
17 Bon Secours - Les Rosiers - Marine Bleue - Grand Saint-Barthélémy - Saint-Jérôme
18 Malpassé – Corot- 19 Balustre - Cerisaie
20 Frais-Vallon - Le Clos - La Rose- 21 La Marie
22 Le Petit Séminaire - 23 Les Olives

Territoire Grand Sud

24 Les Caillols - La Moularde
25 La Rouguière - 26 Air-Bel
27 La Valbarelle - Néréides-Bosquet
28 Les Escourtines- 29 Saint-Thys
30 Château Saint-Loup - 31 Benza
32 La Capelette - 33 La Sauvagère
34 La Cravache - Le Trioulet- 35 La Soude Bengale - 36 La Cayolle

Quartiers prioritaires "Politique de la ville" du bassin «Ouest»

1 Centre-ville de Marignane
2 Florida-Parc

Quartiers de veille "Politique de la ville" du bassin «Est»

1 Abeille - Maurelle - Matagots
2 Fardeloup
3 Centre-ville de La Ciotat

- **Montant FEDER : 11 400 000 €**

1. Contexte de la Stratégie Urbaine Intégrée –Diagnostic du territoire

La Métropole Aix Marseille Provence – CT1 regroupe 18 communes et compte plus d'un million d'habitants en 2015.

Un territoire caractérisé par de nombreux atouts (607 Km² ; 60% d'espaces naturels ; un territoire au carrefour de l'Europe et de l'Afrique ; représentant ¼ de l'emploi régional et fort de 7 pôles de compétitivité, mais, un territoire au potentiel assombri par de fortes inégalités sociales et territoriales.

De fait, 23% de la population du territoire communautaire vit dans un des 38 quartiers prioritaires définis par la nouvelle carte de la politique de la ville; soit près d'un habitant sur 4 contre un sur huit en France métropolitaine.

La seule ville de Marseille concentre 35 quartiers prioritaires et près de 97% de la population concernée.

Dans les quartiers du contrat de ville, la précarité est forte et les populations qui y résident cumulent des difficultés financières, sociales et d'accès à l'emploi que n'arrivent pas à compenser les atouts d'une population jeune, d'un fort dynamisme entrepreneurial et d'une localisation géographique privilégiée au cœur de la future métropole.

Les principales difficultés d'intégration urbaine des quartiers prioritaires

1. Un chômage endémique multifactoriel

En 2012, les territoires prioritaires dénombrent 34 044 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, soit 36% de la demande d'emploi de MAMP-CT1.

Autre chiffre révélateur: seulement 43% de la population en âge de travailler et résidant dans les quartiers prioritaires occupe un emploi.

Un chômage inquiétant qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Le décalage de localisation entre bassins d'emplois et logement

A l'échelle métropolitaine, on compte environ 57% d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence, les flux domicile-travail sont par voie de conséquence en constante augmentation.

La répartition territoriale des emplois les rend difficilement accessibles pour le plus grand nombre, **particulièrement en transports en commun** au regard des distances importantes à couvrir et de la relative faiblesse de l'offre proposée sur le territoire métropolitain.

Les habitants des quartiers nord ou de l'extrême sud de Marseille ont très difficilement accès aux pôles d'emploi métropolitains que sont Marignane-Vitrolles, Fos-sur-Mer, Aix-les-Milles ou encore Cadarache.

En outre, l'augmentation du coût de la mobilité exclut les ménages modestes d'un certain nombre d'offres d'emploi. Ainsi, entre 1998 et 2012, l'accessibilité aux zones d'emploi pour les ouvriers non qualifiés se réduit dès lors que la part du budget déplacement excède 15% des revenus des ménages.

- une mobilité contrainte qui constitue un frein à l'emploi

Facteur décisif d'accès à l'emploi et à la formation, et plus globalement d'accès à la ville dans toutes ses dimensions (alimentant ainsi les problématiques d'accès à la culture, aux sports, aux services et droits sociaux...), la mobilité des habitants des territoires de la politique de la ville est extrêmement contrainte :

- de par l'offre proposée de transports en commun et les contraintes inhérentes à la géographie prioritaire (enclavement des quartiers ; coupures urbaines ; topographie peu propices aux mobilités douces)
- mais aussi du fait de freins propres aux habitants de ces quartiers, sur lesquels un accompagnement spécifique peut s'avérer nécessaire (freins culturels et psychologiques à la mobilité et faible appropriation de l'offre des TC existants)

De fait, 59% des déplacements sont effectués en interne aux quartiers prioritaires (dont 76% en interne à chaque secteur de géographie prioritaire).

Enfin, il faut noter la faiblesse des pratiques d'échanges avec Marseille pour les résidents des quartiers prioritaires des **autres communes** (7% du total des déplacements générés). Les déplacements d'échanges sont majoritairement réalisés vers le reste du territoire de la MAMP-CT1 et l'extérieur : 46 % des déplacements d'échanges des résidents des quartiers prioritaires hors Marseille sont réalisés en lien avec ces territoires.

Les habitants des quartiers prioritaires ou de veille de Septèmes-les-Vallons, Marignane et La Ciotat sont, quant à eux, fortement dépendants de la voiture (offre en TC et itinéraires de modes doux insuffisants).

- un faible niveau de qualifications

Le faible niveau de formation est l'un des premiers freins à l'accès ou au retour à l'emploi des publics des quartiers prioritaires. Si le retard en la matière s'observe globalement à l'échelle de la MAMP-CT1 (20% des 15-64 ans sont sans diplôme en 2009), il est nettement plus prégnant dans les territoires de la politique de la ville, en lien avec les situations de décrochage et d'échec scolaire précoce (dans les quartiers prioritaires de Marignane, par exemple, le taux de non-scolarisation des 15-17ans dépasse les 10%).

La proportion d'habitants ayant un niveau au moins égal au bac est généralement sous-représentée (28% dans le secteur Nord Littoral de Marseille, contre 42% pour le territoire couvert par la Maison de l'Emploi en 2014).

Alors que le niveau de diplôme constitue un facteur clé d'insertion professionnelle, le manque de qualification des habitants accroît la déconnection entre leurs compétences et les postes disponibles, surtout dans un contexte de crise qui impacte très fortement les secteurs pourvoyeurs d'emplois peu

qualifiés (construction ; commerce de gros ; transport et entreposage).

Au-delà des problématiques de qualification et de mobilité, il existe d'autres freins à l'emploi : faiblesse de l'offre d'accueil des jeunes enfants ; problèmes de santé ; difficulté de maîtrise de la langue ; discrimination.

2. Des situations de grande pauvreté entraînant une exclusion sociale et une marginalisation de certaines populations

En 2011, on compte près d'un ménage sur 2 avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté dans les quartiers de la géographie prioritaire.

A l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence-CT1, les situations de pauvreté les plus prégnantes (revenu médian inférieur au 1er décile, soit 9 430 € par unité de consommation en 2011) se trouvent uniquement à Marseille dans les quartiers nord et le centre-ville.

Les quartiers où le revenu médian se situe entre le 1er quartile et le seuil de revenu établi par la politique de la ville (11 456 €) sont également tous localisés à Marseille, dans les secteurs nord littoral et nord-est.

Des poches de pauvreté, moins perceptibles car plus « diluées » dans leur environnement, se trouvent aussi dans les secteurs de la vallée de l'Huveaune, le sud de Marseille, ainsi que dans les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat.

Au cours des dernières années, une partie non négligeable des territoires les plus fragiles a vu sa situation se dégrader. Sur les 42 territoires enregistrant une baisse de leur revenu médian entre 2006 et 2011, 39 sont situés à Marseille et 26 sont essentiellement des quartiers prioritaires des secteurs Nord littoral, Nord-est et au nord du Grand centre-ville.

3. Un parc de logements marqué par une forte concentration de logements locatifs sociaux, un habitat privé dégradé et une faible qualité des espaces publics collectifs

Deux principales catégories de parcs de logement caractérisent les quartiers politiques de la ville :

- ceux composés en majorité de logements locatifs sociaux (parc peu diversifié, une faible mobilité résidentielle et une contribution à la réponse aux besoins de nouveaux habitants très faible) ;

- ceux composés par des centres anciens (parc de logements à dominante privée, souvent obsolète, une mobilité résidentielle plus élevée).

En 2011, les quartiers prioritaires de MPM recensent près de 119 000 résidences principales, situées majoritairement en habitat collectif.

Les quartiers de Marseille (Grand Sud, Nord Est et Nord Littoral), Septèmes-les-Vallons et La Ciotat se caractérisent par une présence notable d'îlots d'habitat social d'après-guerre (de 45% à 75% des résidences principales) et de grandes

copropriétés fragiles. Ils hébergent à eux seuls plus de 60% des locataires du parc social public de la MAMP-CT1.

Les centres villes concentrent l'habitat privé dégradé (près de la moitié du parc potentiellement indigne de MAMP-CT1 en 2011). 3% des ménages y vivent en situation de sur-occupation lourde. Enfin, dans les quartiers d'habitat ancien, ou construits avant 1975, la problématique de la précarité énergétique des ménages est de plus en plus présente.

Au-delà de la dégradation de l'habitat se pose la question de l'insuffisance des espaces publics et des équipements de proximité et leur médiocre qualité.

4. Une insécurité liée à la montée des violences et alimentant un sentiment de relégation

Même si tous les quartiers prioritaires ne sont pas concernés dans les mêmes proportions, l'insécurité en général et le trafic de drogue en particulier, font partie des problématiques sociales majeures pour le territoire métropolitain.

Sur certains des quartiers prioritaires, on constate également **des usages détournés ou problématiques de l'espace public**, les pratiques pouvant aller de l'incivilité au contournement de la loi (dégradations ; dépôts sauvages d'ordures ; ferrailage...)

L'enclavement et la configuration urbaine de certains quartiers favorisent le développement de ces phénomènes, de même que la faible qualification des espaces communs.

Des territoires à valoriser au regard de nombreuses opportunités

1. Une population jeune, vivier de candidats à l'emploi

La **jeunesse** de la population de nombreux quartiers prioritaires constitue un gage de vitalité ; les quartiers de la politique de la ville rassemblent 35% des jeunes de moins de 25 ans de la MAMP-CT1.

Aujourd'hui souvent stigmatisée car en proie à de multiples difficultés (scolaires, sociales, d'insertion, de santé, délinquance...), elle constitue néanmoins l'avenir de ces territoires, à condition de créer les conditions de l'expression de leur potentiel, et en les « rattachant » aux dynamiques du territoire.

Le sentiment d'appartenance fort qui lie ces populations à leur quartier et – souvent – leur ville peut constituer le point de départ de leur engagement.

2. Une dynamique de création d'entreprise supérieure à la moyenne de la MAMP-CT1

Les quartiers prioritaires affichent un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne constatée sur MAMP-CT1 (20% contre 17%) mais connaissent aussi des difficultés de pérennisation des activités qui mettent en exergue la nécessité de développer les liens entre les quartiers prioritaires et le monde de l'économie.

A ce titre le dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) fait figure d'exemple en démontrant l'efficacité d'une politique de guichet unique et de mise en réseau : en 12 ans, plus de 13000 emplois et 3800 entreprises ont été créés dans ces périmètres.

3. Une localisation géographique au cœur des projets économiques de la Métropole

Au-delà des ZFU, un certain nombre de **projets de développement économique peuvent impacter positivement les territoires prioritaires**, à condition qu'un accompagnement volontariste soit mis en place pour créer le lien avec les quartiers.

Plusieurs projets d'échelle métropolitaine devraient s'avérer particulièrement porteurs pour l'emploi métropolitain : développement de la filière aéronautique autour de l'Etang de Berre avec le projet Henri Fabre (plusieurs sites dont celui des Florides à Marignane), confortement des activités technologiques et de l'innovation (ZAC Athelia à La Ciotat, pôle Média de la Belle-de-Mai...), activités liées au Grand Port Maritime et à l'OIN Euroméditerranée, cette opération d'aménagement représentant à elle-seule 20% des objectifs de logements et 25% des objectifs d'emploi du Scot de MAMP-CT1.

Depuis 10 ans, MAMP-CT1, à travers ses politiques de droit commun et son engagement spécifique et contractuel dans les politiques de la ville et de rénovation urbaine déploient et financent de nombreuses actions particulièrement ciblées sur les quartiers prioritaires.

Ces politiques publiques sont la déclinaison d'une stratégie globale traduite dans des documents cadres : SCOT, PLU, PLH, PDU, PCET, Stratégie Economique, dont l'enjeu est un développement plus harmonieux et plus durable du territoire de MAMP-CT1 et le renforcement de son attractivité dans une perspective métropolitaine.

2. La Stratégie Urbaine Soutenable à l’horizon 2020

Les actions visées dans le cadre de la Stratégie de MAMP-CT1 permettent une approche territoriale globale sur les zones géographiques touchées par la pauvreté conformément à l’objectif de cohésion territoriale introduit par le Traité de Lisbonne et confirmé depuis 2010 par la « **stratégie 2020** ». En effet, la Commission européenne exige que 5%, au moins, de l’enveloppe FEDER allouée à chaque Etat membre soit affectée à l’« Urbain ». En conséquence, chaque Programme opérationnel (PO) régional devra inscrire des actions intégrées pour le développement urbain durable.

De plus, en France, la place de l’« Urbain » au sein de la politique de cohésion 2014-2020 a été renforcée par l’accord-cadre signé entre le ministre délégué à la ville et l’Association des Régions de France qui précise qu’au moins 10% de l’enveloppe nationale FEDER/FSE gérée par les régions devra être consacrée aux quartiers issus de la nouvelle géographie d’intervention de la politique de la ville.

Aussi, les crédits européens du volet politique de la ville seront prioritairement fléchés en direction des EPCI abritant lesdits quartiers tels que répertoriés par le **décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014**.

A ce titre, et dans une logique de pérennisation des actions déjà engagées dans le cadre du PO FEDER PACA 2007-2013, l’intercommunalité et la région ont conclu une **convention d’investissement territorial intégré (ITI) d’un montant global de 11.4 millions d’euros dans le cadre du nouveau PO FEDER 2014-2020** et dont le plan d’actions devra s’organiser autour de 3 priorités d’investissement :

- les transports durables
- la promotion de l’inclusion sociale
- le soutien à l’emploi

ces priorités sont en cohérence avec 5 des 8 axes prioritaires définis dans le contrat de ville intercommunal 2015-2020 officiellement signé le 17 juillet 2015 :

- Une vie locale qui s’appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l’accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée ;
- Des quartiers qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l’emploi ;
- Le développement de l’offre de transports au bénéfice d’une meilleure mobilité de tous les habitants et d’une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire ;
- Une responsabilité partagée envers l’enfance et la jeunesse ;
- Une action publique qui s’adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, toute en valorisant leurs atouts.

En développant un plan d’actions partenarial autour de ces priorités, la stratégie urbaine intégrée de MAMP-CT1 poursuit un double objectif : **rompre le processus d’accroissement des disparités territoriales et développer l’attractivité des quartiers prioritaires pour qu’ils s’intègrent dans une dynamique métropolitaine.**

3. Plan d'actions

Le Volet FEDER de l'ITI de MAMP-CT1 se structure autour de **3 priorités d'investissement** :

I – Les transports durables

PI 4e : Favoriser les stratégies de développement à faibles émissions de carbone [...], y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer...

A l'heure où la mobilité ne cesse de progresser, certaines populations, particulièrement dans les quartiers sensibles, ne disposent pas de ressources suffisantes ou de moyens adéquats pour se déplacer. Ces difficultés constituent souvent le premier écueil à l'insertion dans le marché du travail.

Il s'agit de favoriser la mobilité des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, condition essentielle d'employabilité, tout en limitant les gaz à effet de serre en zone urbaine, au cœur des pics de pollution.

Il est évident que le développement de transports publics et le soutien à la mobilité conditionnent très souvent l'efficacité d'autres politiques publiques en direction des habitants des quartiers populaires (accès à l'emploi, insertion sociale et professionnelle, mais aussi la santé, la culture, l'éducation...).

Le réseau de transports en commun en site propre de Marseille est relativement peu développé par comparaison avec d'autres grandes villes et de ce fait rarement directement accessible aux habitants des quartiers défavorisés. L'amélioration de l'accessibilité de ces quartiers, en particulier pour favoriser l'accès à l'emploi, passe donc par plusieurs actions qui se complètent et se renforcent mutuellement :

- étendre le réseau de transport lourd en direction de ces quartiers (on peut citer l'extension du métro jusqu'au pôle Capitaine Gèze, aménagé comme lieu de rabattement majeur des quartiers nord de Marseille) ;
- développer des lignes de rabattement efficace vers le réseau lourd, tels les BHNS récemment réalisés ou en projet ;
- améliorer l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges.

L'axe fort de la stratégie de MPM est bien d'améliorer l'efficacité des transports collectifs dans les quartiers prioritaires en facilitant les pratiques intermodales et en permettant des interconnexions plus nombreuses entre réseaux, services et modes de transport

Pour renforcer l'offre de Transport en Commun, MAMP-CT1 déploie une politique consistant à:

➤ **Accroître fortement la capacité offerte en parcs-relais permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité des pôles d'échanges urbains depuis les quartiers prioritaires :**

Ex : réalisation du parking Relais de la Boiseraie, du Parking relais de la Parette, du Parking relais de Malpassé, des Caillols ; Extension et doublement de la capacité du parking Relais de la Rose ...

Ces pôles de rabattement permettent aux riverains d'accéder au réseau de transport collectif à pied, à vélo, en bus voire avec leur véhicule personnel grâce à une localisation au plus près des pôles d'échanges et à la création de passerelles piétonnes...

➤ **Améliorer la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville en moyens de transports en commun en renforçant leur interconnexion** : seront visées des actions de réalisation de pôles d'échanges urbains comme par exemple le pôle d'échanges de St Loup village en lien avec le BHNS sur le Boulevard urbain sud et le futur métro St Loup , des actions d'extension et d'amélioration du pôle d'échanges de Frais vallon à l'issue de la livraison de la L2 et du complément du BHNS B3, mais aussi des études d'amélioration de la gare routière du Parc Camoin à Marignane
A noter que des réalisations sont déjà en cours comme les pôles d'échanges de Saint Antoine et Picon Busserine dans le cadre de chantiers de rénovation urbaine.

➤ **encourager l'utilisation de l'intermodalité urbaine et réduire l'impact carbone des transports intra-urbains** par la mise en place de modes de déplacements alternatifs à la voiture à essence : VAE, bornes de recharges, auto-partage, aménagement de voirie facilitant les conditions d'accès modes doux (Ex : Création d'une station Electra au niveau de la Gare routière de la Ciotat et aménagement de pistes cyclables à la Ciotat)

➤ **développer les services à la mobilité** au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, notamment vers les zones d'emploi : Centrale de mobilité, apprentissage à la mobilité, transport micro-collectif solidaire, prêt de véhicules, auto-écoles sociales...

➤ **faciliter l'accès à l'information des habitants et des voyageurs sur l'offre de transports et de l'ensemble des pôles d'échanges**, en temps réel au travers de la gestion des correspondances, une signalétique adaptée, l'interopérabilité billettique... (ex : technologie NFC interface téléphonie mobile et déplacements), un jalonnement dynamique à l'entrée des parkings relais, une amélioration des accès bus...

INDICATEURS DE RESULTAT :

- Pourcentage de la part modale sur les TC dans les déplacements quotidiens
- Fréquentation annuelle des principaux réseaux de TC
- Amélioration du réseau urbain
- Hausse du trafic voyageur
- Gain de temps parcours

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de services de déplacement alternatif améliorés ou créés dans les quartiers prioritaires
- Nombre de nouveaux utilisateurs
- Nombre de nouvelles places de stationnement y compris pour véhicules électriques
- Nombre de pôle d'échanges

II – Promouvoir l’inclusion sociale

PI 9a : Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l’état de santé, favoriser l’inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels...

Sur le territoire de MAMP-CT1, il ressort du diagnostic élaboré dans le cadre du contrat de ville que la population de ces quartiers prioritaires est caractérisée par un public jeune, sans emploi, des familles nombreuses ou monoparentales, une très grande précarité économique et un environnement résidentiel dégradé.

Aussi l’accès à des services sociaux et sanitaires adaptés apparaît comme un sas indispensable pour favoriser l’accès à un emploi.

MAMP-CT1 a souhaité fixer dans sa stratégie, l’objectif de proposer aux habitants de ces quartiers des **services sociaux** permettant de lever certains des obstacles à leur employabilité ou de limiter un absentéisme pénalisant leur parcours professionnel.

- Il s’agira donc de soutenir les **démarches de création de lieux d’accueil ou de garde d’enfants** en bas âge, de type « **micro-crèches** » ouverts à la population en recherche d’emploi ou possédant un travail mais rencontrant des difficultés pour les faire garder, en ciblant particulièrement le public féminin, ou tout autre **développement de modes de garde innovants : ouverture en horaires atypiques, développement de modes de garde alternatifs (haltes garderies pour les 0-3 ans ; développement de relais assistantes maternelles ; accueils loisirs pour les 3/14 ans sur des jours et plages horaires non couverts traditionnellement (week-end et soirées notamment).**
- MPM souhaite également accompagner des actions permettant aux populations en **recherche d’emploi d’accéder à des soins** en leur permettant d’améliorer leur employabilité Ex : **Projet de création d’un centre de santé mutualiste à la Cabucelle** comprenant un **centre d’éducation à la santé** et un **point d’écoute santé jeunes** (deux centres de santé mutualistes existaient déjà à Saint Antoine et à Grand Littoral).

Il apparaît également essentiel de poursuivre des actions permettant de « mieux vivre ensemble » et visant à l’animation, et au maintien du lien social, en redonnant du sens à l’action de proximité.

- C’est la raison pour laquelle, le **développement de la gestion urbaine de proximité demeure une priorité** pour améliorer la vie quotidienne sur certains sites et quartiers. MAMP-CT1 souhaite donc poursuivre le développement de jardins partagés, déployer du compostage collectif, favoriser la réduction des déchets et améliorer le tri sélectif ;

- Enfin une étude pourra être lancée à l'échelle intercommunale pour déterminer, en lien avec les habitants des quartiers prioritaires ,une démarche de mise en valeur des espaces naturels non exploités ; soit à des fins de valorisation paysagère soit dans un objectif de développement d'une agriculture vivrière en association avec les habitants et avec l'accompagnement d'un ou 2 éducateurs agricoles (étude de faisabilité et définition du périmètre de mise en œuvre).

INDICATEURS DE RESULTAT :

- Surface bâtie ou réhabilitée à des fins de services sociaux
- Nombre de personnes issues d'un parcours d'insertion
- Nombre d'emplois créés

INDICATEURS DE REALISATION :

- Action de gestion urbaine de proximité
- Nombre de participants à l'action ou d'adhérents aux jardins partagés
- Projet intégré pour la réhabilitation

III – Favoriser l’Emploi

PI 8a : Soutenir la création de pépinières, ainsi que les aides à l’investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d’entreprise

Les espaces urbains sensibles constituent un enjeu majeur pour MAMP-CT1 car ils représentent souvent des territoires d’exclusion, qui renferment néanmoins des potentialités pouvant servir de levier à leur renouveau.

Si le taux de création dans les quartiers sensibles est supérieur à la moyenne, la densité d’entreprise est en revanche plus faible que la moyenne de l’ensemble du territoire de MAMP-CT1.

➤ La stratégie de MAMP-CT1, au-delà de la création et implantation d’entreprises dans ces quartiers les plus défavorisés est bien de **pérenniser les entreprises créées**. Cet objectif passe donc par :

- la création de lieux d’accueil de type pépinières ou hôtels d’entreprise : soutien au pôle de création de la Cabucelle et aux nouvelles pépinières ou couveuses (nombre d’entreprises hébergées, accueillies, services proposés) ;
- le soutien aux associations d’accompagnement à la création d’entreprises portant sur des projets innovants sur les quartiers prioritaires ou sur des secteurs d’activités prioritaires ;
- la valorisation des actions liées à la sensibilisation et à l’émergence de projets de création à l’instar des Cités Lab (nombre de personnes suivies, nombre de créations) ;
- le soutien prioritaire à la post création (nombre d’entreprises suivies et évolution du « taux de mortalité »...).

➤ Il est également primordial pour MAMP-CT1 de **soutenir les initiatives locales** visant à encourager le recrutement de demandeurs d’emploi issus des quartiers prioritaires et de structurer les filières créatrices d’emploi.

Cet objectif visera, en partenariat avec les acteurs de l’emploi et de l’insertion, à :

- encourager les initiatives locales de rapprochement des associations d’industriels et de commerçants avec les demandeurs d’emploi (parrainage, stages, visites entreprises, apprentissage...);
- structurer certaines filières porteuses et créatrices d’emploi (SAP, Artisanat - BTP, commerces de proximité, ...) ou clusters à fort potentiel (ex : relation client...).

➤ Enfin, un des axes de revitalisation économique des quartiers prioritaires est également de porter des actions de proximité en :

- facilitant la pérennité des commerces et services de proximité dans les quartiers au travers d’actions ciblées telles les Contrat de Revitalisation Artisanat et Commerce, Fisac ou autres dispositifs ;

- développant une offre de petits et moyens locaux d'activités de proximité pour répondre aux besoins des activités artisanales, du bâtiment, services de maintenance divers indispensables au bon fonctionnement de la ville (étude de faisabilité, recyclage de foncier...).

INDICATEURS DE RESULTAT :

- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un suivi (émergence, accompagnement, post création...)
- Lieux d'accueil : Nombre d'entreprises hébergées, accueillies, type et nombre de services proposés
- La surface développée ou locaux réhabilités
- Le nombre d'actions locales en faveur de l'emploi et de l'insertion développées (associations d'entreprises, filières...)

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'emplois créés et évolution
- Evolution du taux de suivi des entreprises
- Nombre d'entreprises créées
- Nombre de réseaux créés